Procès-verbal de la Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 23 janvier 2019 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

#### Sont présents :

Madame la conseillère Denise Soucy Madame la conseillère Françoise Lafrenière Monsieur le conseiller Richard Léveillée Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen Madame la conseillère Louise Robert Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau

#### Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général Yvon Blanchard Madame l'adjointe exécutive Andrée Bertrand

#### Citoyen:

Monsieur Paul Grondin

#### Ouverture de la séance par le maire

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

#### 2019-01-020 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### Note au procès-verbal

Les membres du conseil municipal ont reconnu avoir reçu l'avis de convocation daté le 17 décembre 2018.

Les délibérations et les discussions, à cette séance extraordinaire, portent uniquement sur les prévisions budgétaires 2019 et autres aspects de nature budgétaire.

De plus, les membres du conseil municipal ont reconnu avoir reçu l'avis de convocation daté le 17 janvier 2019.

Les délibérations et les discussions, à cette séance extraordinaire, portent uniquement sur l'opposition à la Loi sur l'enregistrement des armes à feux du Québec.

# 2019-01-021 Adoption des prévisions budgétaires 2019

Considérant que la valeur foncière imposable des immeubles inscrits au rôle de la Richesse foncière imposable (RFI) pour l'élaboration des prévisions budgétaires 2019 a été déposé le 30 novembre 2018 par le service d'évaluation de la MRC Vallée-de-la-Gatineau est de 257 958 200.00\$.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2019 totalisant un montant équilibré des revenus et des dépenses de 3 246 433.00 \$ tels que présentées par Monsieur le directeur général, secrétaire-trésorier Yvon Blanchard.



Prévisions Budgétaires 2019 (en dollars)

ÉVALUATION IMPOSABLE	257 958 200.00
REVENUS	
Taxes foncières générales	1 756 653.00
Tarifications-services municipaux	626 733.00
Paiements tenant lieu de taxes	25 691.00
Transferts	589 218.00
Revenus de sources locales	248 138.00
TOTAL DES REVENUS	3 246 433.00
,	
DÉPENSES	
Administration Générale	780 863.00
Sécurité Publique	356 096.00
Transport	918 192.00
Hygiène du milieu / Environnement	642 964.00
Santé et Bien-être	2 551.00
Aménagement/Urbanisme/Développement	196 675.00
Loisirs & culture	192 127.00
Frais de financement	119 570.00
Conciliation à des fins fiscales	37 395.00
TOTAL DEC DÉDENOS	0.040.400.00
TOTAL DES DÉPENSES	3 246 433.00
TAUX DE TAXES (du 100.00 \$ / évaluation)	
Total des taux de la taxe foncière	0.6657
Total des taux distincts de la taxe agricole	0.5624

Le président demande le vote

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 2019-01-022 Adoption du Programme triennal d'immobilisation 2019-2020-2021

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu d'adopter le Programme triennal d'immobilisation 2019-2020-2021 tel que présenté par Monsieur le directeur général, secrétaire-trésorier Yvon Blanchard. Le montant estimatif des projets en cours de réalisation et prévus sous ce programme s'élève à 7 562 000.00 \$.

Le président demande le vote.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 2019-01-023 Fixation du taux d'intérêt et de pénalité à percevoir sur les taxes non-payées pour l'année 2019

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de fixer le taux d'intérêt de 15% et le taux de pénalité de 5% à percevoir sur les taxes non-payées pour l'année financière 2019.

Le président demande le vote.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# Avis de motion

Je soussignée, Madame la conseillère Denise Soucy au siège # 3 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, du dépôt du projet de Règlement et que le Règlement # 2019-01-007 déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2019, sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Madame Denise Soucy Conseillère au siège # 3

# Note au procès-verbal

Les sujets discutés, durant la parole aux contribuables, seront notés par le secrétaire d'assemblée et déposés au dossier de la séance.

2019-01-024	Clôture de la séance	
Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillée et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 19h15.		
Gary Lachapell Maire	e, Yvon Blanchard, Secrétaire-trésorier	